

Bonjour,

Je tiens tout d'abord à remercier tous les membres de l'association pour leur soutien et leur confiance. Sans eux, nous n'aurions pas pu mener à bien l'action « Réserve parlementaire », qui a prouvé, qu'avec de la bonne volonté, il était possible d'agir. Maintenant, plus personne ne pourra dire : « on ne peut rien y faire ». Certes, tout n'est pas possible. Mais rien ne nous empêche d'inventer un modèle où les citoyens informent, s'expriment, proposent...



www.pour-une-democratie-directe.fr

Un pas vers la transparence

Contraint par la décision du Tribunal administratif de Paris, le ministère de l'Intérieur nous a enfin communiqué une liste sur les subventions de la réserve parlementaire, ou plus exactement sur le programme 122-01. Mais juste avant de le faire, un document, plus concis, a « fuité » au Canard Enchaîné, lâchant à la vindicte populaire Monsieur Accoyer avec « ses » 12 millions d'euros. Face à cette stratégie de communication bien orchestrée, qui consistait à planter un arbre suffisamment gros pour cacher la forêt, j'ai pris le parti de découper le fichier en fonction des demandes des journalistes. Charge à chacun d'entre eux, d'apporter sa plus-value, en menant l'enquête, interrogeant les protagonistes et dénouant les intrigues locales. Cette stratégie s'avéra payante. Plutôt que de traiter le sujet précipitamment, comme une simple actualité, les journalistes eurent le temps nécessaire pour exposer les véritables problèmes qui entachent cette pratique : clientélisme et électoralisme. Étant donné l'ampleur de l'événement, je suis ensuite allé à Paris, où j'ai pu faire une conférence de Presse à l'Assemblée, invité par le député Coronado. L'Association pour une démocratie directe a alors mis le fichier en ligne sur son site, tel qu'il lui a été transmis par le ministère de l'Intérieur. L'association *Regard Citoyens*, qui s'était chargée de l'exportation des données en partenariat avec le quotidien *Le Monde*, a quant à elle rendu ensuite public un fichier de type tableur, plus exploitable. Là encore, les différents médias se chargèrent de relayer l'information : presse radio, internet, papier, télévision... À chaque fois, le discours de l'association a été le même : « Il nous manque des informations : nous n'avons pas les noms correspondant à la réserve ministérielle et le ministère du Budget ne nous a

toujours pas communiqué les subventions octroyées aux associations. Cependant, même s'il est grave que les citoyens ne soient pas correctement informés, le plus important est que les parlementaires mettent enfin un terme à ce passe-droit. » Poussé par l'action de notre association en pleine discussion sur le projet de loi organique sur la transparence de la vie politique, le Sénat vota alors, à l'unanimité, un amendement visant à rendre publiques ces subventions. Le texte final, voté en dernier lieu à l'Assemblée nationale, reprend cette disposition.

... mais il manque encore des informations

Pour ce qui est des subventions aux associations, nous n'avons toujours pas de nouvelles du ministère du Budget. Et ce, malgré deux interventions du Défenseur des Droits, dont une lettre signée par Monsieur Baudis en personne. Il semblerait que ce dernier, malgré ses pouvoirs très étendus, ait lui aussi des difficultés à se faire entendre puisque le ministère du Budget le fait attendre depuis plus d'un an. L'association a donc déposé un nouveau recours auprès du Tribunal administratif, cette fois pour obtenir la liste des subventions allouées en 2012 aux associations.

Vous pouvez contribuer directement à nos nouvelles actions

Suite à tous ces événements, l'association compte de nouveaux adhérents. Afin de répondre au mieux à l'envie suscitée, le règlement de l'association a été modifié pour que les membres puissent davantage participer. Ainsi, les actions futures seront décidées par le vote des adhérents. Bien évidemment, toutes les actions déjà entamées pourront être poursuivies. Aujourd'hui, les deux actions « pension des parlementaires » et « réserve parlementaire » restent donc actives. À partir de

maintenant, pour ajouter une nouvelle action, il faudra procéder comme suit. Un premier temps sera instauré pour collecter des propositions. Ensuite, un comité de lecture devra déterminer si les propositions cadrent bien avec les critères de l'association ; il pourra aussi fusionner plusieurs propositions fortement similaires. Chaque membre de l'association disposera alors de cinq points qu'il pourra distribuer à sa guise sur les différentes propositions, pouvant en mettre plusieurs sur une même proposition s'il le souhaite. Les deux actions qui obtiendront le plus de points seront alors sélectionnées ; la première à mener en priorité, une seconde en secours. Chaque membre pourra alors participer à une des trois commissions : recherche d'informations, moyens de mise en œuvre, stratégie de communication. Tout cela étant nouveau, il est possible que nous soyons amenés à nous adapter au fur et à mesure. L'idée de base est simple : créer un collectif de citoyens, organisé de façon « horizontale », où chacun est au service de l'idée et non le contraire. Cela peut sembler utopique, mais pour savoir si c'est possible, il faut essayer. Pour mettre cette organisation en place, nous n'avons pas retenu le classique découpage en groupes locaux. Nous avons préféré nous lancer dans une sorte d'expérimentation, basée essentiellement sur les moyens de communication, comme internet.

Merci encore, bien cordialement.

Hervé Lebreton

Président de l'Association
Pour Une Démocratie Directe

**Aujourd'hui,
les deux actions
« Pension des
parlementaires »
et « Réserve parlementaire »
restent donc actives.**